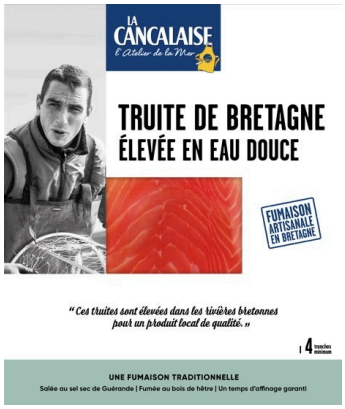
# Rappel de produit pour des raisons de sécurité

**Publication du 13/08/2024**

## MYTILIMER - PRODUCTION rappelle Truite élevée en eau douce fumée 120g




- Noms des modèles ou références concernés : **Truite élevée en eau douce fumée 4 tranches en plaques 120g - Marque La Cancalaise**
- Marque : **La Cancalaise**
- **GTIN 3760023274013 Lot 240703-2307 Date limite de consommation 22/08/2024**
- Conditionnements : **Plaque sous-vide 120g**
- Date début/fin de commercialisation : **du 30/07/2024 au 05/09/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR.35.360.210 CE**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Carrefour, U, Leclerc, Intermarché et détaillants**

## POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Détection Listeria**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

## QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  **Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.**

## RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

**Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**

**https://rappel.conso.gouv.fr**

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre